

Le lien avec les services de prévention & de santé au travail

www.med-in-occ.org – Tous droits réservés

Rédacteurs : malquier@urpslrmp.org

Dans un cabinet médical libéral, la question de la médecine du travail prend une importance particulière, souvent sous-estimée. En tant que chef d'entreprise, un médecin libéral doit non seulement assurer des soins de qualité à ses patients, mais également **VEILLER AU BIEN-ETRE ET A LA SANTE AU TRAVAIL DE SES EMPLOYES**, qu'il s'agisse d'assistants, de secrétaires ou d'autres collaborateurs.

LA LEGISLATION IMPOSE DES OBLIGATIONS SPECIFIQUES en matière de médecine du travail – ie les services de prévention et de santé au travail - même dans les petites structures.

Comprendre ces obligations et les mettre en œuvre de manière adéquate permet de garantir un environnement de travail sain et conforme à la réglementation, tout en renforçant la prévention et la sécurité de ses salariés. Cette démarche contribue également à la pérennité et à la performance du cabinet médical.

I L'intérêt du lien avec la médecine du travail

La médecine du travail est un **SERVICE DE PREVENTION OBLIGATOIRE** pour les employeurs, visant à assurer la santé et la sécurité des salariés sur leur lieu de travail. Elle consiste en des visites médicales régulières et des actions de prévention des risques professionnels.

1 - Le respect des obligations légales

Lors de l'embauche, tout salarié doit passer une visite d'information et de prévention, peu importe le type de contrat ou la durée du travail (CDI, CDD, temps plein, temps partiel, etc.) **dans les 3 mois suivant l'embauche**, à l'exception des travailleurs de nuit ou ceux ayant moins de 18 ans où dans ce cas, la visite à lieu avant la prise de poste. Également, pour les apprentis la visite a lieu dans les 2 mois après l'embauche.



Exemption de visite : la visite d'information et de prévention n'est pas nécessaire si le salarié a déjà bénéficié d'une visite similaire dans les 5 ans (ou 3 ans pour les femmes enceintes, travailleurs de nuit, mineurs, ou travailleurs handicapés) sous les conditions suivantes :

- Emploi identique avec des risques d'exposition équivalents.
- La médecine du travail détient la dernière attestation de suivi ou dernier avis d'aptitude
- Aucune mesure particulière n'a été émise depuis la dernière visite.



En cas de non-respect de l'obligation d'instaurer un service de médecine du travail, vous vous exposez à des sanctions pénales, des sanctions civiles, des contentieux prud'homaux et des redressements par l'inspection du travail. Les conséquences en termes d'image « employeur » sera également très impactantes, en décalage avec les valeurs attendues pour un employeur du secteur santé.

2 – Des avantages pour l'entreprise

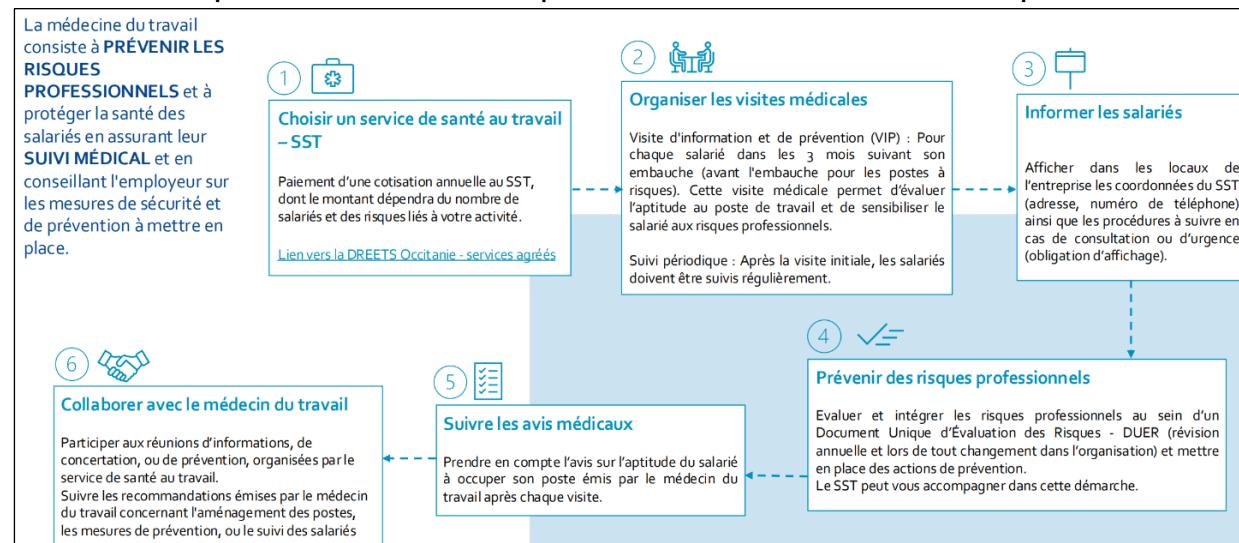
Parmi les avantages, le lien avec les services de la médecine du travail permet :

- De garantir la protection de la santé des salariés en assurant un suivi médical régulier.
- De prévenir des risques professionnels, en identifiant les dangers potentiels et en recommandant des mesures de sécurité adaptées.
- De réduire l'absentéisme et d'améliorer la productivité grâce à des conditions de travail optimisées.
- De favoriser un climat de confiance entre employeur et salariés en montrant l'engagement de l'entreprise envers leur bien-être

En amont d'un rendez-vous avec la médecine du travail, prenez donc le temps d'informer/communiquer avec vos salariés sur le rôle de ce suivi et ces enjeux !

II Comment instaurer un suivi par la médecine du travail ?

Illustration 1 : Étapes d'instauration d'un suivi par la médecine du travail dans mon entreprise ?



Pour trouver le service de santé au travail dont vous dépendez :
[Lien vers l'annuaire](#)

Essentiel



L'intérêt d'assurer un suivi médical à ses salariés dans son cabinet :

1. Conformité légale : assurer le respect des obligations légales en matière de santé au travail, évitant ainsi des sanctions pour non-conformité.
2. Prévention des risques : favoriser un environnement de travail sain et sécurisé, ce qui peut réduire les accidents du travail, les maladies professionnelles, et l'absentéisme, améliorant ainsi la productivité.
3. Attractivité et réputation : montrer un engagement envers le bien-être des employés, ce qui peut renforcer la marque employeur et attirer des talents.
4. Gestion proactive des problématiques au moyen de la prévention : anticiper les problématiques de santé, limitant ainsi les impacts négatifs sur l'entreprise.

Ces enjeux contribuent à créer un environnement de travail stable et favorable, bénéfique tant pour l'employeur que pour les salariés.

Date de mise à jour : septembre 2024

Mots clés : #conformité légale #prévention #santé #sécurité #bien-être #responsabilité #employeur #salarié #entreprise #ressources humaines.